

«J'ai tellement honte de notre justice» : les proches de Shaina clament leur colère après le verdict

Par Le Figaro

Publié il y a 2 heures,

Mis à jour il y a 1 heure

[Copier le lien](#)



Les proches de la jeune femme ont réagi à la condamnation à 18 ans de prison de son ex-petit ami vendredi, jugé pour l'assassinat de l'adolescente en 2019 à Creil.

«*Je pense que la justice se fout des violences faites aux femmes*» a déclaré Me Negar Haeri, avocate de la famille de Shaina, au micro de *BFMTV* en réaction à la condamnation de son ex-petit ami. Vendredi, ce dernier a été condamné par la cour d'assises des mineurs de l'Oise à 18 ans de prison, reconnu coupable d'avoir poignardé, brûlé vive et tué la jeune femme en 2019 à Creil (Oise), âgée de 15 ans à l'époque des faits. Une peine inférieure aux réquisitions de l'avocat général, qui avait réclamé 30 ans de réclusion criminelle, tout en demandant la levée de l'excuse de minorité de l'accusé. Une demande qui n'a pas été retenue par la cour.

Cette décision de justice a largement été dénoncée en ligne et par les proches de la victime. À commencer par son frère Yasin Hansye, qui a dénoncé sur Twitter la peine : «*J'ai tellement honte de notre justice en France [...] Il a assassiné Shaina un vendredi soir et la justice lui a répondu en assassinant Shaina un vendredi soir.*» a-t-il écrit samedi. Interrogée par *BFMTV*, l'avocate de la famille de la jeune fille, Me Negar Haeri, a indiqué éprouver un sentiment «*amer*» : «*Je suis fatiguée de devoir calmer des gens alors que finalement la justice me donne tort*» a-t-elle déclaré en parlant de ses clients.

«Je me battrais jusqu'au bout»

Shaina, tuée alors qu'elle n'avait que quinze ans en 2019 à Creil, avait été victime deux ans plus tôt d'agressions sexuelles, dont les images avaient été diffusées en ligne. Pour ces faits, quatre jeunes hommes avaient été condamnés le 1er juin dernier

en appel à des peines allant de six mois à deux ans de prison avec sursis. Au moment de sa mort, Shaïna entamait probablement une grossesse. Elle attribuait la paternité de son enfant à l'accusé.

À l'annonce du verdict, après quatre heures de délibérés, ce dernier a réagi en clamant son innocence : «*Pourquoi ? Pourquoi ? [...] Vous avez tort ! Je suis innocent !*» comme rapporté par l'AFP. Le frère de Shaïna a indiqué sur Twitter se battre «*jusqu'au bout*», estimant que la justice «*n'est pas à la hauteur*».

La rédaction vous conseille

- [Attaque au couteau à Annecy, un mystérieux voleur à la cagoule : les faits divers de la semaine](#)
- [Menhirs détruits à Carnac : l'église de la commune visée par des tags](#)
- [À Lille, un homme s'introduit dans une école maternelle puis violente un policier](#)

Sujets

[assassinat](#)[justice](#)

À lire aussi

Essonne : un chauffeur de bus poignardé par un individu sous OQTF

LVMH, Chanel : neuf personnes mises en examen pour 3,5 millions d'euros d'articles de maroquinerie de luxe volés

Père d'un enfant, marié, réfugié en Suède... Qui est Abdalmasih H., le Syrien interpellé à Annecy ?

► [REGARDER LA VIDÉO](#)

